

Les vrais enjeux n'ont toujours pas été pris en compte !!!

RÉUNION ÉVOLUTION DU MÉTIER SUGE

Cette réunion déclenchée par la direction de la Sûreté avec la participation des responsables Relations Sociales de l'EPIC SNCF et de la Sûreté était présidée par Thierry DUPIN Directeur de la SUGE. Les Organisations Syndicales représentatives de cet EPIC y étaient conviées.

« GRAND PARIS » :

Le directeur présente le contexte opérationnel ayant conduit à faire le choix de passer de cinq à trois DZS sur l'Île de France.

Les DZS Paris-Nord et Paris-Est fusionnent, celles de PRG et PSE également. La DZS de PSL reste telle quelle.

Les projets d'une DZS unique Ile de France ou d'équipes Suge dédiées par lignes ont été abandonnés.



ÉVOLUTIONS LÉGISLATIVES :

Un courrier du ministère de l'intérieur a été envoyé à Guillaume Pépy pour que le GPF fasse des propositions pour qu'un « vrai » partenariat soit mis en place avec les forces de l'ordre, c'est-à-dire avec des actions concrètes sur le terrain.

Les « Assises de la mobilité » qui se tiennent actuellement contiennent un volet sûreté. Une discussion est menée sur l'évolution des prérogatives de la SUGE. Le député Savary, l'UTP (syndicat patronal des transports publics), et le représentant de SNCF font front commun sur les points suivants :

- **Extension de la légitime défense au cas numéro 5. Le fait de ne pas être dans le canal de l'info unique des forces de l'ordre ne le permet pas aujourd'hui. L'idée est de conjuguer ce dispositif avec une interconnexion de l'information avec la police, et communication en temps réel.**
- **Verbaliser le défaut de CNI par contravention de 4ème classe.**

Il est proposé que des pièces officielles soient exigées.

- **Le délit de soustraction n'existe uniquement qu'avant l'avis de l'OPJ. Il est demandé qu'il soit étendu après l'accord de l'OPJ.**

- **Procédure de RI : que l'article 529-4 CPP soit rédigé en modifiant la phrase « en rend compte à l'OPJ » par « avise l'OPJ. »**

Un premier bilan de la loi Savary a été présenté à des députés. Pas de chiffres à développer, mais il a été acté une utilisation raisonnable des prérogatives accordées.

Le directeur évoque le CCOS qui doit être mis en place au second semestre 2019 : financement RATP-SNCF-Conseil régional. C'est TN réseau qui va aller dans ce CCOS. Pilotage régional, mais autonomie dans notre organisation des missions. 1000 m2 dédiés dans la préfecture de Paris. Le directeur réaffirme que le PCNS et ses opérateurs ne sont pas concernés et restent géographiquement à la Direction de la Sûreté.

ÉVOLUTIONS MÉTIERS :

Pour s'adapter à la concurrence l'offre client doit s'étoffer avec une offre élargie.

Le directeur cite en exemple le succès de la « **cyno détection** », avec des demandes de clients supérieures à nos capacités à y répondre. Cette activité va donc se développer encore. D'autres projets sont en cours : **le développement du profiling, la diversification des modes opératoires notamment la projection sans limite géographique (la mutualisation des équipes), ou encore le développement de missions « mixées » tenue/civil.**

Expérimentations en cours et à venir : téléphone relié au réseau Iris, application smartphone permettant de contrôler les maîtres-chiens (en test à Brétigny), caméra

piéton la CNIL ayant donné son accord (en test sur PRG, Hauts de France, Lyon, Valence), vidéo intelligente (des algorithmes détectent l'anormalité et filment plus particulièrement les scènes anormales) qui ne se substitue pas au profilage mais est complémentaire.

Transformation digitale : Le directeur se félicite de la MCI nouvelle génération, et mise beaucoup sur la MCI mobile qui permettra un gain de temps, donc de production. Un logiciel va sans doute être acquis par la Direction de la Sûreté permettant de suivre les déplacements d'armes et d'agres.



CONCLUSION DE LA DIRECTION :

Il faut se démarquer de la concurrence par une activité technologique renforcée et une haute spécialisation de l'agent Suge. Il faut qu'on soit en capacité de proposer des prestations que les concurrents ne pourront pas offrir.

Le directeur lance la possibilité de proposer une activité Suge, et une activité Suge bis. C'est-à-dire une Suge de haut niveau, et une Suge « Discount » qui pourrait entrer en concurrence avec les entreprises de gardiennages classiques. Pour lutter contre la concurrence, une centralisation des déficiences constatées des entreprises de gardiennages est effectuée à la Direction de la Sûreté afin de constituer un argumentaire.

Sur le grand Paris la délégation FO dénonce qu'une fois de plus une réorganisation soit menée avec précipitation. On nous annonce en octobre une fusion qui doit être effective en janvier. On pourrait soupçonner que cela soit fait exprès pour qu'on ne discute pas sérieusement et en profondeur des conséquences de cette réorganisation.

Si nous pouvons que nous satisfaire des évolutions de nos prérogatives, des spécialités nouvelles, ou encore de l'arrivée de nouveaux outils, nous sommes inquiets pour l'avenir, car le vrai sujet dans le cadre de l'ouverture à la concurrence est le financement de la Sûreté et il n'a toujours pas été pris en compte.

En effet, ce n'est pas le tout d'offrir des prestations haut de gammes, il faut trouver des clients que ça intéresse !!! Or l'actualité nous démontre que nos actuels clients, qui pour certains étaient encore nos collègues il y a peu, cherchent à baisser leurs volumes d'heures, voir contractualiser le minimum

pour garder la possibilité que la Suge intervienne sur appel. Les exemples sont nombreux : Gare et Connexion, Réseau, Eurostar, The Factory (Thalys), Transkeo....

Dans une démarche sûreté uniquement économique la plupart des acteurs vont choisir le prix avant la qualité : nous ne sommes pas naïfs !!

Pour nos collègues qui en douteraient, sachez que le Conseil de Surveillance du GPF a conclu récemment que le financement actuel de la Sûreté n'était pas viable. Un rapport des Régions de France (l'ensemble des Conseils régionaux), affirme même que la plupart de nos clients n'ont pas besoin de nos pouvoirs quasi-régaliens ! Que dire de l'ARAFER qui demande à la direction de la sûreté de baisser le coût horaire de l'Agent Suge uniquement car elle le trouve trop élevé sans plus d'arguments.

La contractualisation ne date pas d'hier, mais quand nous étions dans une seule entreprise, la

direction de l'entreprise obligeait les activités à financer la sûreté.

Aujourd'hui même les Epic du GPF (mobilités et réseau) n'ont aucune obligation de contractualiser avec la Direction de la Sûreté. Alors les filiales ou les entreprises privées....

Pour FO une seule solution, le retour à une entreprise nationale une et indivisible, c'est-à-dire un retour à la SNCF d'avant 1997. Seule possibilité de garantir un vrai service public au service des citoyens, avec son service interne de sécurité. Le modèle actuel, au contraire, ne prend en compte que la rentabilité. Tous les citoyens n'auront pas des trains, et tous ne seront pas protégés par une sûreté de haut niveau.

Dans l'attente de ce changement de société, et l'arrêt de ces politiques libérales, FO revendique une taxe sûreté, qui s'imposera à tous les acteurs du ferroviaire, et qui garantira l'avenir de la SUGE, ainsi qu'une Sûreté pertinente, qui ira là où il y a besoin, et non là où on veut bien la payer.

Cheminots
FO